

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Renouvellement de la Politique canadienne du sport

**Table ronde sur le sport
et les personnes ayant un handicap**

Sport Canada

Toronto (Ontario) – Le 19 juillet 2011

Table des matières

Introduction	3
Questions générales	3
Questions du sondage électronique	6
Conclusion	13
Participants à la table ronde	14

Les opinions exposées ci-dessous ont été exprimées par les participants à la réunion. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de Sport Canada ou du gouvernement du Canada.

Introduction

Certains segments de la population se butent à des difficultés lorsqu'il s'agit de participer à un sport et de saisir les occasions qu'offre ce sport. Dans le cadre du processus visant à renouveler la Politique canadienne du sport (PCS), Sport Canada a animé diverses tables rondes pour cerner les enjeux stratégiques qui se rattachent aux sports pour les femmes et les filles, les personnes handicapées, les Autochtones et les collectivités ethnoculturelles diversifiées de plus en plus nombreuses au Canada.

Sport Canada a travaillé de concert avec des leaders de chacun des segments de la population afin de désigner, pour chaque table ronde, de huit à dix représentants ayant les connaissances et l'expérience requises pour contribuer à la discussion. Les participants ont été informés que, bien qu'ils aient pu prendre part à d'autres consultations sur la PCS ou répondre au sondage en ligne, l'objectif de la table ronde était de mettre l'accent sur les questions qui touchent directement leur population et qui, à leur avis, devraient être prises en considération lors du renouvellement de la PCS. Ce rapport présente les résultats de la table ronde sur le sport pour les personnes ayant un handicap qui a été tenue à Toronto, le 19 juillet 2011. La liste des participants est jointe à la fin du rapport.

Questions générales

Les questions générales ci-après, lesquelles visaient à susciter des commentaires sur le renouvellement de la PCS, ont été posées aux participants.

1. Dans la PCS de 2002, les questions relatives aux personnes handicapées étaient-elles adéquatement exprimées? Sinon, comment pourrait-on améliorer la PCS de 2012 de manière à mieux prendre en compte ces questions?
2. Quelles sont les principales questions stratégiques qui touchent les personnes handicapées dans le sport et qui devraient être prises en considération dans la PCS? Quels éléments devrait-on inclure dans la nouvelle politique pour aider la communauté du sport à atteindre ses objectifs par rapport aux personnes handicapées?
3. Quels sont les principaux éléments de la PCS qui auraient le plus d'impact sur la participation des personnes handicapées dans le sport?
4. Que faudrait-il inclure dans la PCS pour maximiser l'impact de la Politique de Sport Canada sur les personnes handicapées dans le sport?
5. Dans la PCS, comment pourrait-on mieux définir le concept d'inclusivité et établir des liens avec des documents existants qui serviraient de fondement, comme la Politique de Sport Canada sur le sport pour les personnes ayant un handicap?

Plutôt que de répondre aux questions tour à tour, le groupe a tenu une discussion qui a généralement permis de traiter les sujets exhaustivement.

Les participants ont noté qu'aucun but ni objectif mentionné dans la PCS de 2002 ne traite précisément du sport pour les personnes handicapées, ce qui donne l'impression que celui-ci représente toujours un ajout ou qu'on doit faire un certain « rattrapage ». La nouvelle PCS doit explicitement définir ce que représente un système sportif équitable et inclusif, et le sport pour les personnes handicapées doit en faire partie intégrante. La nouvelle PCS pourrait mieux représenter le sport pour les personnes handicapées si elle expliquait les différences entre les groupes qui composent cette communauté. On ne peut adopter une approche universelle à l'égard du sport. Le système devrait répondre aux besoins individuels, puisque l'expérience sportive est individuelle et unique. Entre autres exemples, les athlètes handicapés sont recrutés différemment, le soutien familial revêt encore plus d'importance et le premier contact peut survenir à n'importe quel âge. La communauté des personnes handicapées n'est pas homogène, pas plus que ne le sont les préoccupations et les besoins de ces personnes. En fait, être juste ne signifie pas toujours de traiter tout le monde de la même manière.

Les participants ont soulevé que d'autres membres de la collectivité tirent profit de l'amélioration de l'accessibilité des installations pour les personnes handicapées, qu'il s'agisse des mères avec des poussettes ou des livreurs de colis, par exemple. Il importe toutefois de noter que la question de l'accessibilité ne touche pas seulement les installations. Il s'agit de bien plus que de simplement installer une nouvelle rampe. L'accessibilité comporte d'autres considérations, comme la communication pour les personnes sourdes et aveugles, la formation adéquate du personnel et des bénévoles et la mise en place d'un milieu accueillant et d'un équipement spécialisé. Quel est l'intérêt pour un nageur d'avoir physiquement accès à une piscine s'il ne dispose pas d'entraîneurs adéquatement formés? Les personnes handicapées ont besoin de plus petits ratios entraîneur-athlète, d'un personnel de soutien plus nombreux, de plus d'accompagnateurs lors des déplacements et d'un équipement spécial. Dans le cas des athlètes sourds, le problème n'est pas de trouver des entraîneurs, mais bien d'en trouver qui connaissent le langage gestuel ou de trouver des interprètes pour les entraîneurs (d'où un facteur de coût).

Bien qu'il soit clair que l'amélioration de l'accessibilité comporte des coûts, les ressources qui s'avèrent nécessaires devraient être fournies. Une organisation qui sert le public devrait également servir les personnes handicapées. Ces coûts devraient être considérés comme de simples frais de fonctionnement, comme tout autre coût, et ne devraient pas servir d'excuse à l'exclusion des personnes handicapées ou à une discrimination à leur égard. Les participants ont insisté sur le fait que tout programme, service ou établissement qui obtient un financement public devrait être conçu pour tous les citoyens, y compris les personnes handicapées. En fait, le système sportif pour les personnes handicapées requiert plus de ressources que le système sportif régulier.

Quand on parle du renforcement des capacités dans la politique, il faut en tenir compte. Il devrait être entendu que le sport pour les personnes handicapées coûtera plus cher et l'on devrait s'y attendre. Le système sportif pour les personnes handicapées ne devrait pas avoir à faire concurrence au système sportif régulier pour des installations ou des ressources, puisque le sport pour les personnes non handicapées l'emportera presque toujours. La communauté du sport pour les personnes handicapées sait de quoi ce système sportif a besoin; le défi est de trouver les ressources pour y parvenir.

La nouvelle PCS devrait insister sur l'importance d'une collaboration accrue entre les organisations sportives qui permettrait de mieux utiliser l'expertise en matière de sport pour les personnes handicapées pour sensibiliser la communauté du sport. S'ils sont sensibilisés, les entraîneurs et les autres responsables ont moins peur du sport pour les personnes handicapées. Ils peuvent voir que l'adaptation n'est pas aussi considérable qu'ils le pensaient. Il importe de mettre en place un comité/centre d'information national sur le sport pour les personnes handicapées pour assurer un partage de renseignements et un appui reposant sur les travaux de l'Alliance de vie active des Canadiens/Canadiennes ayant un handicap (ALACD). Il faut réaliser davantage de recherches dans le domaine du sport pour les personnes handicapées pour éclairer les décideurs. La politique elle-même peut être un outil de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées.

Des partenariats horizontaux et verticaux au sein du système sportif sont essentiels au sport pour les personnes handicapées. De tels partenariats comprennent une interaction entre les organisations sportives pour les personnes handicapées et les personnes non handicapées qui soit profitable pour tous. Il importe également d'ériger des ponts avec d'autres secteurs, notamment les secteurs communautaires des loisirs, de la santé, de la réadaptation et de l'éducation, ainsi que de trouver des moyens de travailler de concert pour fournir de l'information aux personnes récemment blessées en ce qui concerne les possibilités de participation au sport.

Les participants sont d'avis qu'en général, le sport est plus important pour les personnes handicapées que les autres puisqu'il peut permettre de lutter contre certains problèmes, tels que l'isolement social et le manque d'estime de soi. L'investissement est donc tout à fait justifié. Il importe également de reconnaître la complexité de la population dont peuvent faire partie les personnes handicapées, par exemple les femmes ou les Autochtones; la poursuite de leurs intérêts dans le sport peut comporter plus que les défis associés à leur handicap.

La nouvelle politique doit adopter un libellé plus fort et plus inclusif à l'égard du sport pour les personnes handicapées. Ce libellé doit permettre de garantir, et non simplement d'accroître, l'accessibilité et l'équité. L'objectif ne devrait pas être simplement d'améliorer les conditions, mais d'être équitable et inclusif. Des participants à la table ronde ont mentionné qu'un rapport de la Colombie-Britannique définit un système sportif équitable comme étant un système qui reconnaît qu'il peut y avoir des besoins supplémentaires en matière de ressources humaines et financières pour

certaines participants, afin que nous puissions offrir le même niveau d'expériences à tout le monde et offrir des programmes et des mécanismes de financement qui incluent tout le monde dès le début. Il ne s'agit pas d'un système qui répond aux besoins de la grande majorité des participants, avec un système parallèle pour les autres. Le rapport indique que pour comprendre l'équité et l'inclusion dans le sport, il faut comprendre les possibilités et les expériences qui doivent exister pour que le système soit inclusif. Cela comprend des expériences intégrées dans des programmes comprenant des participants non handicapés sans modification ni mesure d'adaptation et des participants non handicapés bénéficiant de modifications et de mesures d'adaptation, et qui sont uniquement offertes à des participants handicapés¹.

Il faut reconnaître que les personnes handicapées n'ont souvent pas voix au chapitre dans les organisations sportives. Lorsque la communauté sportive parle de l'importance d'un système sportif axé sur les athlètes et sur la technique et bénéficiant d'un soutien administratif, elle doit préciser que cela s'applique également au sport pour les personnes handicapées. Le libellé de toutes les composantes de la nouvelle PCS doit inclure les personnes handicapées, mais l'accent devrait être mis sur les *différentes* capacités plutôt que sur les handicaps. La nouvelle politique doit favoriser les discussions sur les handicaps et contribuer à normaliser la participation des personnes handicapées dans le sport.

Questions du sondage électronique

La table ronde a ensuite porté sur certaines questions tirées du sondage électronique qu'il semblait être particulièrement important d'aborder relativement au sport pour les personnes handicapées et qui ont été adaptées à cet effet.

1. Pourquoi souhaitez-vous promouvoir la participation des personnes handicapées au sport?
 - Santé et qualité de vie en général
 - Estime de soi et confiance en soi
 - Principes d'équité et de choix
 - Inclusion
 - Mobilisation et croissance de la collectivité
 - Éducation et sensibilisation
 - Établissement de buts et possibilité de les atteindre
 - Une plus grande participation augmente la possibilité d'une performance de haut niveau
 - Importance de la participation pour ses bienfaits pour la santé, l'inclusion sociale et l'estime de soi
 - Population mal servie – absence d'équité

¹ Qualtrough, Carla, *Report on Sport for Participants with a Disability*, juin 2010

- Lien entre les bienfaits sociaux, physiques et émotionnels du sport et d'autres aspects de la vie, comme l'employabilité
- Reconnaissance des bienfaits de l'activité physique
- Possibilité de développer des collectivités dans lesquelles tous sont valorisés

Quels sont les principaux problèmes qui se répercutent sur les efforts visant à promouvoir et à accroître la participation des personnes handicapées au sport?

- Manque de ressources
- Manque de formation des entraîneurs
- Manque de sensibilisation
- Interaction limitée entre les organisations sportives et le système scolaire
- Faible importance de la participation des personnes handicapées dans les programmes d'éducation physique dans les écoles
- Mauvaise compréhension des obstacles à la participation et des ressources nécessaires pour briser ces obstacles
- Capacité organisationnelle sur les plans humain et financier
- Éducation et sensibilisation
- Accessibilité
- Manque d'occasions
- Perception erronée des handicaps
- Crainte – peur d'inclure une personne handicapée

2. Comment définiriez-vous une expérience sportive de qualité?

- Expérience sécuritaire
- Expérience amusante
- Instructeurs qualifiés
- Installations accessibles et personnel sensibilisé et accueillant
- Expérience inclusive
- Prise en compte des besoins émotionnels et sociaux
- Sentiment d'appartenance, inclusion sociale
- Plein continuum à travers le Modèle de développement à long terme du participant/athlète (DLTP/A)
- Réponse aux besoins individuels
- Valorisation de l'activité toute la vie durant
- Équité
- Choix quant à la participation
- Expérience personnalisée
- Expérience positive
- Sentiment d'être accueilli
- Contribution au développement personnel
- Ressources suffisantes – argent, leadership, équipement, personnel, etc.
- Leadership de qualité et ayant les compétences requises

- Assurance que les premières expériences seront positives
- Occasions offertes tout au long du Modèle de DLTP/A

3. Selon vous, quelles valeurs devraient définir le sport tel qu'il est pratiqué dans le champ de jeu au Canada?

- Esprit sportif
- Égalité des chances
- Respect
- Leadership → axé sur l'action
- Excellence dans tous les secteurs et à tous les niveaux

6.0 Sport Canada et plusieurs gouvernements provinciaux ont considérablement accru leur participation et leur investissement dans le sport de haut niveau au cours des dernières années. Dans ce contexte, les gouvernements doivent-ils mieux définir les responsabilités et les rôles respectifs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux par rapport au sport de haut niveau? Pourquoi ou pourquoi pas?

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont tous un rôle à jouer. Ces rôles doivent toutefois être mieux définis et certains d'entre eux se chevaucheront.
- Il faut combler les lacunes dans le système.
- Il faut assurer une meilleure harmonisation des mesures gouvernementales.
- Oui, surtout à l'échelon provincial.
- Le gouvernement fédéral joue un rôle global.
- Il faut améliorer le lien entre les provinces et les territoires et les clubs et les groupes locaux.
- Les organisations doivent aller au-delà de leurs rôles respectifs pour combler les lacunes. Les lacunes pourraient s'élargir si les rôles sont trop rigides → transition.

6.1 Quels domaines requièrent une attention particulière?

- Il faut envisager de nouvelles formules pour le financement de partenariats entre les organisations nationales et les organisations provinciales de sport.
- Il faut déterminer comment créer des liens et définir un mandat clair eu égard aux groupes sportifs axés sur un handicap.
- Il faut corriger les écarts en matière de financement.
- Il faut plus d'installations disponibles – questions d'accessibilité et d'heures d'accès.
- Il faut améliorer l'harmonisation, la gouvernance et la reddition de comptes.
- Il faut combler les lacunes dans le continuum du Modèle de DLTP/A et déterminer qui devrait s'en charger.
- Complexité du Modèle de DLTP/A → différents mécanismes communautaires
- Reddition de comptes

- Financement
- Sports ciblés par opposition aux sports non ciblés

7.1 Quelle est l'incidence actuelle de la mise en œuvre du modèle « Au Canada, le sport c'est pour la vie » (ACSV) sur les personnes handicapées?

- Cela varie d'une organisation à une autre.
- Dans certains cas, des programmes ont été élaborés pour mettre en œuvre le Modèle de DLTP/A. Dans d'autres, on accuse un certain retard à cet égard.

7.2 Selon vous, quelles seront les répercussions futures de la mise en œuvre du modèle ACSV?

- Si des ressources adéquates sont affectées à la mise en œuvre, le Modèle de DLTP/A pourrait être un élément moteur du changement et servir pour l'analyse des lacunes.
- Il faudrait songer à créer un modèle de DLTP/A axé sur des handicaps particuliers (p. ex., pour les aveugles) qui pourrait chevaucher un modèle axé sur un sport donné, puisque les personnes handicapées acquièrent des habiletés physiques différemment et à différentes étapes de leur développement.
- Il faut établir des mesures objectives.

7.3 Quels sont les obstacles actuels à la mise en œuvre réussie du modèle ACSV?

- S'assurer que les citoyens et les joueurs le respectent.
- Le manque de ressources aux stades « Enfant actif/Premier contact ».
- Les liens avec les secteurs de la réadaptation et de la santé et le secteur scolaire.

8. La liste ci-dessous énumère des programmes et des secteurs de services qui permettent d'évaluer le système de développement du sport et le système sportif de haut niveau au Canada.

1. Veuillez indiquer les cinq grandes priorités en ce qui concerne le système de développement du sport.
2. Veuillez indiquer les trois principaux secteurs (en ordre en priorité) dans lesquels les programmes sont actuellement suffisants ou adéquats.
3. Veuillez indiquer les trois principaux secteurs (en ordre en priorité) dans lesquels les programmes sont actuellement insuffisants ou inadéquats.

Système de développement du sport			
Secteurs	Priorités (5)	3 principaux secteurs où les programmes sont suffisants*	3 principaux secteurs où les programmes sont insuffisants
Entraîneurs/instructeurs	3	1	3
Officiels		2	
Installations/équipement			
Système sportif scolaire	4		3
Développement des disciplines parasportives	2		2
Formation/emploi			
Manifestations internationales			
Politiques en matière d'équité	3		
Capacité organisationnelle	1	3	1
Recherches			

* Six répondants sur neuf n'ont indiqué aucun secteur suffisant.

Dans le cadre d'une discussion sur les résultats des réponses des participants à cette question, il a été établi que le système sportif scolaire était un élément important pour les personnes handicapées. Il a été mentionné qu'il faudrait travailler à mettre en place les ressources humaines nécessaires au sein du système scolaire et que la PCS devrait mettre les points ci-après en valeur.

- Le droit des personnes handicapées à l'éducation physique.
- Les programmes parascolaires pourraient être améliorés au moyen d'une plus grande participation de l'Alliance de vie active des Canadiens/Canadiennes ayant un handicap au système sportif scolaire.
- Les écoles peuvent jouer un rôle important en distribuant des documents promotionnels et en s'assurant qu'ils sont remis aux bonnes personnes.
- Il faut établir de meilleurs chemins d'accès avec des spécialistes de services de soutien, comme des thérapeutes.
- Il importe d'explorer différentes façons d'établir des partenariats avec les écoles et de partager les pratiques exemplaires et les efforts des organisations déjà en place dans les écoles.
- Il faut défendre les intérêts des personnes handicapées auprès des ministères de l'Éducation.

Système sportif de haut niveau			
Secteurs	Priorités (5)	3 principaux secteurs où les programmes sont suffisants*	3 principaux secteurs où les programmes sont insuffisants
Entraîneurs/enseignants/responsables	1		
Formation/compétences	4		
Sciences du sport		1	
Identification/recrutement des talents	2		1
Cheminement intégré pour les athlètes et le développement	5		3
Capacité organisationnelle	3		2
Soutien direct aux athlètes			
Recherches/innovation			
Installations/équipement		2	
Accueil de manifestations internationales			

* Un répondant sur deux n'a indiqué aucun secteur suffisant.

10. Veuillez indiquer les ressources les plus importantes dont les organisations sportives ont besoin pour parvenir à pleinement assurer la prestation des programmes et des services sportifs auprès des personnes handicapées.

- Financement pour soutenir la mission des organisations.
- Assurer une planification stratégique et mesurer les résultats.
- Connaître et comprendre l'expertise qui est déjà disponible – exploiter cette expertise en place plutôt que de réinventer la roue.
- Assurer un financement équitable – allouer des fonds supplémentaires pour répondre à des besoins particuliers.
- Assurer une sensibilisation à l'égard du premier contact.
- Mettre sur pied un centre d'information.

11. Les organisations sportives pour les personnes handicapées disposent-elles des ressources humaines nécessaires (du point de vue de la gouvernance, du perfectionnement, du recrutement de personnel, du maintien en poste, etc.) pour répondre aux besoins au cours de la prochaine décennie? Quels sont les principaux défis en matière de ressources humaines que les organisations sportives pour les personnes handicapées doivent relever par rapport à leur personnel et à leurs bénévoles?

- Non!
- Le fait que les sources de financement connaissent mal les besoins supplémentaires qui découlent de la nature des activités.
- Le non-financement de l'expertise.

- La gouvernance – il faut concilier la compréhension du handicap, du sport et de la gestion/des affaires.
- Les organisations sportives pour les personnes handicapées ont plusieurs facettes – elles offrent des programmes et défendent les intérêts de leur public.
- Tant et aussi longtemps que le financement est maintenu ou augmenté.
- Le développement du leadership du haut vers le bas (Modèle de DLTP/A), à l'échelle nationale et provinciale.
- L'harmonisation des structures de dotation des organisations sportives nationales et provinciales.

12. Quels avantages l'amélioration des liens entre les organisations sportives nationales et leurs homologues provinciaux et territoriaux offrirait-elle en ce qui concerne le sport pour les personnes handicapées?

- Augmentation du recrutement, cheminement pour le développement
- Obtention d'un plus grand nombre de médailles
- Chemin bien intégré pour les athlètes
- Occasions du niveau communautaire jusqu'au podium
- Lien différent entre les athlètes et leur organisation de sport adapté provinciale ou territoriale et leur organisation sportive nationale
- Lien avec les collectivités – éviter le chevauchement des services

12.1 Quels sont les défis liés à l'amélioration de ces liens?

- Harmonisation des rôles et de la vision des organisations sportives nationales et provinciales (chacune fait différentes choses)
- Reddition de comptes
- Définition claire des responsabilités
- Éducation et sensibilisation
- Le chemin à suivre n'est pas toujours en ligne droite – transition entre les organisations de sport adapté et les organisations sportives génériques ou pour les personnes non handicapées
- Incohérence sur le plan des capacités des organisations provinciales et territoriales

13. Quels seraient les avantages d'améliorer les liens entre les organisations sportives provinciales et territoriales et les (i) clubs sportifs municipaux, (ii) les écoles et (iii) les ministères et organisations des loisirs pour l'avancement du sport?

- Recrutement du niveau local vers les plus hauts niveaux
- Formation des entraîneurs
- Caractère inclusif des programmes
- Occasions accrues
- Développement des collectivités

- Accessibilité des installations
- Taux de participation accrus
- Mise en place d'une expertise et de connaissances dans les clubs locaux, les écoles et les organisations de loisirs
- Augmentation de la sensibilisation au niveau communautaire – changement plus vaste des attitudes

13.1 Quels sont les défis liés à l'amélioration de ces liens?

- Différents ordres de gouvernement – différentes priorités
- Priorités axées sur un service à une très vaste population par opposition à un petit pourcentage de la population
- Priorités difficiles à concilier – tous veulent entrer dans les écoles
- Expérience différente d'une province à une autre – la première expérience sportive en Ontario sera sans doute différente de celle vécue à l'Île-du-Prince-Édouard
- Voir 12.1

Conclusion

L'impression qui ressort est que l'attention à l'égard des besoins et des défis des personnes handicapées s'estompe. Le sport pour les personnes handicapées doit être considéré comme faisant partie intégrante du système sportif, et non pas comme un ajout ou un service spécial. Les programmes et les ressources ne permettent toujours pas d'assurer une participation équitable des personnes handicapées. Il importe de considérer les investissements nécessaires pour s'assurer que les personnes handicapées participent et excellent à un sport comme faisant partie de ce qu'il en coûte pour offrir à tous les Canadiens des occasions de participer au sport. Une plus grande collaboration et davantage de partenariats au sein du système sportif, sur les plans vertical et horizontal et avec d'autres secteurs comme celui de la santé, permettraient de réaliser des économies dont le sport pour les personnes non handicapées pourrait également tirer profit. L'accessibilité pour les personnes handicapées n'est pas seulement liée aux installations en tant que telles. Une plus grande sensibilisation permettra d'améliorer la perception qu'a le système sportif du sport pour les personnes handicapées et de la capacité de ces dernières de le soutenir. La nouvelle PCS peut jouer un rôle important dans la réalisation de ces objectifs et dans la normalisation du sport pour les personnes handicapées comme partie intégrante du système sportif canadien.

Participants à la table ronde

Sport Canada souhaite remercier les personnes suivantes qui ont mis de côté leurs horaires chargés pour apporter à cette table ronde une passion, une expérience et des connaissances considérables.

- Jane Arkell, directrice exécutive, Alliance de vie active des Canadiens/Canadiennes ayant un handicap
- Sharon Bollenbach, vice-présidente aux Sports, Olympiques spéciaux Canada
- Janet Collins, entraîneuse, Olympiques spéciaux Canada
- Pat Craigmile, gestionnaire des sports, Ville de Mississauga (à la retraite)
- Michèle Gardiner, directrice, Sports et logistique, Défi sportif
- Gail Hamamoto, membre du Conseil d'administration du Comité paralympique canadien, directrice du développement sportif, BC Wheelchair Sports Association
- Craig McCord, entraîneur national de paranatation, Natation Canada
- Carla Qualtrough, ex-présidente, Comité paralympique canadien, ancienne athlète paralympique
- Kim Rizzi, directrice générale, Association des sports des sourds du Canada